

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2019
PROCES VERBAL

La séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 1er Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au cadre de vie et au développement durable, qui procède à l'appel des membres présents, et constate que le quorum est atteint.

M. GRESSIER :

Mes chers collègues, Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de vous être réunis ce soir suite à la convocation de notre conseil municipal en l'absence de notre Maire qui va mieux mais qui n'avait pas l'autorisation de ses médecins pour être des nôtres ce soir en raison de la persistance de ses douleurs dorsales. Il suit au quotidien les dossiers de la ville depuis son domicile. Il remercie les services, le cabinet et ses collègues de l'exécutif municipal d'avoir pallier son absence physique de l'Hôtel de Ville.

Je vous informe que la délibération sur la cession d'un terrain municipal à la communauté juive en vue de la construction de la synagogue est reportée à la rentrée car nous préférons l'étudier en commission et qu'il n'y a pas d'urgence. Pour être très précis, l'accord de la communauté pour la cession au prix des domaines de ce terrain acquis il y a quelques années auprès du conseil départemental nous est parvenu après la tenue des commissions d'où ce report.

Je vous informe également de la tenue à l'Hôtel de Ville d'une réunion organisée par le territoire pour lancer la concertation avec les habitants concernant la reconfiguration à venir de l'avenue Galliéni et de ses abords.

1 . Désignation du secrétaire de séance

Présents :

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Christelle FORTIN, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOVE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Absent(s) représenté(s) :

Monsieur Olivier DOSNE donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Monsieur Maxime OUANOUNOU donne procuration à Madame Corinne FIORENTINO, Madame Hélène DECOTIGNIE donne procuration à Madame Jennie PETIT, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Caroline RUIZ donne procuration à Madame Catherine MEUNIER, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

Le Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRESSIER,

Article Unique : Désigne Mme FORTIN secrétaire de la séance du Conseil municipal du 25 juin 2019.

Pour : (32)

Monsieur Olivier DOSNE (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (Liste "Joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (Liste "Joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (Liste "Joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Boutaïeb KADDANI (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (Liste "Joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (Liste "Joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (Liste "Joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (Liste "Joinville avec vous"), Madame Amèle SELLAM (Liste "Joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (Liste "Joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (Liste "Joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (Liste "Joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOVE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Madame Chantal COLIN (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Abstention : (1)
Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit)

2 . Approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2019

R. DECOUT : L'examen du procès-verbal de notre dernière séance du conseil municipal consacré le 26 mars dernier à l'examen du budget primitif me conduit à vous dire toute l'importance qui s'attache à une présentation sincère des comptes de notre collectivité et donc de pratiques qui s'apparentent à de la désinformation de la population. Vous le savez la pression fiscale qui pèse sur les ménages de notre commune est une des plus élevée du Val-de-Marne, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti sont très largement supérieures aux collectivités de notre strate des villes de 10 000 à 20 000 habitants. L'un des sujets aujourd'hui, comme représentant de la population, alors que la commune est en bonne santé financière est de rendre aux joinvillais anciens ou nouveaux une partie du pouvoir d'achat qui leur est pris par la fiscalité locale. Comme je vous l'avais indiqué lors de notre précédente séance ce sujet est devant nous et je vous avais indiqué les raisons pour lesquelles la diminution de la TEOM à la faveur du transfert de la compétence ordures ménagères au territoire ne constitue pas une baisse réelle de la fiscalité mais la correction, enfin, de l'abus commis par notre commune consistant pendant plusieurs années à prélever illégalement des montants sans rapport avec les montants exposés. La justice administrative, nous l'avons vu, y a mis bon ordre...

F. SELLAM : Vous n'êtes pas sur le procès-verbal là.

R. DECOUT : C'est la suite du procès-verbal, je vais y revenir. La justice administrative, nous l'avons vu, y a mis bon ordre et le législateur est venu avec la dernière loi de finances pour graver dans le marbre l'impossibilité de telles dérives. Notre commune se trouve donc contrainte et forcée de réviser à la baisse le montant de la taxe et de la fixer à son exacte valeur qui est celle, après transmission de la compétence ordures ménagères au territoire de 6,34%. Et pourtant les joinvillais ont pu constater dans le magazine municipal du mois de mai l'annonce toutes trompettes sonnantes en couverture comme dans le titre de l'article consacré au budget 2019 une baisse des impôts locaux de 3,76%. Autrement dit, on présente la régularisation d'une pratique antérieure déviante et entourée à dessein d'un certain flou comme un effort de bonne gestion. On se moque de la population, on se moque des élus, on se moque du monde et je ne souscris pas à cette manière de faire de la politique. Cette manière de faire n'est pas un exemple isolé et cela fait un moment qu'avec un certain nombre de collègues de la majorité actuelle nous nous inquiétons de voir évoluer la municipalité vers un mode de gouvernance où l'écoute, la concertation, l'échange, la transparence des pratiques et des procédures n'ont pas leur place, si ce n'est comme outil de communication ou animation de façade. Monsieur le Maire n'est malheureusement pas là ce soir et je lui souhaite avec vous tous un bon rétablissement et je me borne donc à dire simplement que c'est avec regrets que nous avons constaté le repli progressif de son équipe sur une petite garde rapprochée, seule décisionnaire, à tel point qu'il a fallu mettre nos démissions dans la balance pour obtenir que la réforme du stationnement, un temps envisagée sur l'ensemble ou presque de la ville, fasse l'objet de réunions publiques dans les quartiers concernés ce qui a conduit fort heureusement à modifier les plans initiaux...

JJ. GRESSIER : On peut réduire un petit peu, c'est un peu long.

R. DECOUT : Vous aurez le temps de répondre, M. le Premier adjoint. Je crois que c'est important pour l'ensemble de l'équipe du Conseil municipal pour le public et, au travers du public, de l'ensemble des joinvillaises et des joinvillais. Et c'est encore récemment qu'il a fallu batailler dur pour...

F. SELLAM : Non mais là ça n'a aucun lien avec le procès-verbal.

R. DECOUT : Si cela a un lien.

F. SELLAM : Pas du tout. On vote le procès-verbal là. Ce n'est pas possible.

R. DECOUT : Je continue, c'est en lien avec le procès-verbal. Le procès-verbal a mis en avant un certain nombre de pratiques qu'il faut corriger et c'est dans ce sens-là que je prends la parole.

V. TOLLARD : Quel est votre objectif ?

R. DECOUT : Et bien si vous avez la patience de m'écouter encore quelques instants.... C'est encore récemment qu'il a fallu batailler en indiquant notre refus de vote pour obtenir le retrait juste avant un conseil municipal de la délibération devant acter la sortie définitive du patrimoine de la ville de l'ancienne

école du centre en vue d'y construire en plein centre-ville une immense résidence de près de 100 logements bien loin, vous en conviendrez tous, mes chers collègues, de l'urbanisme raisonné dont notre ville a besoin. On peut ajouter qu'une approche trop souvent partisane n'a jamais correspondu à notre manière de concevoir l'engagement politique alors que l'opposition a souvent apporté des contributions utiles et constructives et témoigné de son sens des responsabilités au service des joinvillais, de sa connaissance et de son amour de la ville et je parle ici de la véritable opposition et pas des deux « faux nez » bien connus de la majorité municipale...

JJ. GRESSION : Cher collègue, je suis obligé de vous rappeler que nous avons 33 points à voir.

R. DECOUT : Bien sûr Monsieur le Premier Adjoint mais je serai plus succinct ensuite, ne vous inquiétez pas...

V. TOLLARD : Je crois que ceux que vous avez appelé de « faux nez » n'ont pas apprécié.

R. DECOUT : Oui, ils auront l'occasion de répliquer.

V. TOLLARD : Ils ne sont peut-être pas là.

R. DECOUT : Il y en a un qui est là, bien connu d'ailleurs. Aujourd'hui il faut faire le constat...

F. SELLAM : Il est quand même étonnant alors que le Maire, malade et qui n'est pas présent, c'était annoncé, que l'on se permette d'avoir une telle attaque.

R. DECOUT : Ce n'est pas une attaque personnelle.

F. SELLAM : Si.

R. DECOUT : Je n'y suis pour rien si le Maire est absent.

F. SELLAM : Ben voyons. Ce n'est pas très courageux de ne pas attendre que le Maire soit là pour répondre.

R. DECOUT : Bien sûr, bien sûr. Francis, garde ton calme sinon je demande une suspension de séance pour que tu puisses te calmer. Garde ton calme, laisse-nous nous exprimer. Tu auras l'occasion de t'exprimer ensuite. Garde ton calme.

C. DURAND : Je pense qu'il faut laisser notre collègue terminer.

JJ. GRESSION : Terminez.

R. DECOUT : Tu as peur du débat public, de ce que je vais dire ? Non ? Alors laisse moi terminer. Tu auras tout loisir de terminer ensuite. C'est le lieu du débat le conseil municipal, des échanges.

V. TOLLARD : Pour l'instant on ne débat pas, on écoute.

R. DECOUT : C'est le lieu dans lequel ont le droit de faire part de ses convictions, de dire un certain nombres de choses, et moi j'écouterai avec attention...

F. SELLAM : Vous préparez les élections. Vous ne faites rien d'autre.

V. TOLLARD : On peut débattre sur un sujet plus court.

R. DECOUT : Ça ne t'intéresse pas l'avis de la majorité ?

V. TOLLARD : Tout m'intéresse.

F. SELLAM : Non ce n'est pas l'avis de la majorité. Pas du tout. Du tout. Vous avez tout voté depuis 2014.

A. OUDJEBOUR : On assume.

F. SELLAM : Alors si vous assumez, on passe à autre chose.

R. DECOUT : Francis, laisse nous nous exprimer, pourquoi souhaites-tu confisquer la parole ?

F. SELLAM : C'est trop facile votre façon de faire.

R. DECOUT : Aujourd'hui on en arrive justement au constat qu'un certain nombre d'entre nous n'ont plus leur place dans la majorité du Maire qui nous traite d'ailleurs depuis un certain temps aussi mal que l'opposition. Ce soir 8 élus quittent donc la majorité pour constituer un nouveau groupe centriste et indépendant. Ce n'est évidemment pas sans émotion et sans pensée pour nos collègues restant dans la majorité que nous constituons ce groupe autonome car au-delà des différences de sensibilités politiques, au-delà des parcours, une mandature ce sont aussi des rencontres humaines, des amitiés, ce sont aussi des souvenirs, des projets portés avec des personnes dont nous respectons l'engagement et le travail. Je voudrais d'ailleurs insister sur ce point au moment où la personnalisation à l'excès de la

politique conduit trop souvent les chefs de file à faire la roue du paon se parant au passage de plumes qui ne sont pas les leurs. Les réalisations d'une équipe, ce sont les réalisations de l'ensemble des membres de l'équipe avec le soutien indispensable, lorsque l'on est élu municipal, de l'administration de la collectivité, excellente à Joinville, avec aussi la nécessité en particulier d'une Direction Générale des services qui doit être à la fois efficace mais aussi loyale et transparente avec les élus, avec l'ensemble des élus. Alors certains diront, et ils ont commencé à le dire : « Pourquoi partez-vous aujourd'hui, c'est en vue des élections municipales de mars 2020 ». A cela, je réponds clairement que oui, si nous partons aujourd'hui c'est bien pour préparer les prochaines élections municipales parce que nous faisons le constat que nous ne pouvons pas aller plus loin dans l'exercice de nos fonctions et de nos délégations au service de la population et parce que nous voulons proposer en mars prochain aux joinvillais, dans le cadre d'une large union un projet crédible et alternatif à la réélection d'Olivier Dosne pour un 3^{ème} mandat consécutif. D'autres diront : « Pourquoi n'être pas parti plus tôt ? »...

V. TOLLARD : Et surtout pourquoi ne pas parler à votre Maire qui n'est pas à votre droite.

R. DECOUT : Pourquoi ? Justement parce que les joinvillais nous ont élus en 2014, et pas seulement vous d'ailleurs, pour exercer nos fonctions c'est-à-dire agir à leur service pendant la mandature et c'est le respect des engagements souscrits à l'époque qui nous ont conduits chacun dans nos délégations respectives, comme adjoint ou comme conseiller municipal, à assumer du mieux possible nos missions et nos responsabilités ; et pour ma part je suis fier du travail que j'ai pu accomplir pendant cette mandature pour développer et professionnaliser notre Police municipale, lui permettre de donner le meilleur au service de la population et lui assurer ainsi la confiance et le soutien de nos concitoyens en particulier - je voudrais insister sur ce point - des plus fragiles d'entre eux qui ne disposent pas des ressources pour assurer la protection de leur personne ou de leurs biens. Il s'est agi d'une œuvre collective.

JJ. GRESSION : Cher collègue, je demande de vous arrêter, vous avez dépassé le temps...

R. DECOUT : Je n'en ai plus pour longtemps Monsieur le Premier Adjoint.

V. TOLLARD : Nous avons compris où vous vouliez en venir. Rémi, on a compris.

R. DECOUT : Je n'en ai plus pour longtemps Monsieur le Premier Adjoint. Il s'est donc agi d'une œuvre collective même s'il reste encore beaucoup à faire, de bons résultats... je ne manque pas de projets sur ce point... De bons résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation de l'équipe d'encadrement et des agents de la police municipale avec qui j'ai eu un grand plaisir à travailler et que je veux féliciter non sans une certaine émotion ce soir, et je vous remercie de bien vouloir respecter cette émotion en qualité d'adjoint à la sécurité. En quelques mots, pour ne pas prolonger trop longtemps : les effectifs ont été augmentés pour assurer...

V. TOLLARD : Ou est le rapport ?

R. DECOUT : Les horaires d'intervention ont été élargis et les modalités ont été revues pour assurer une présence effective sur le terrain, l'évolution de la menace comme de la nécessité de sécuriser les interventions...

F. SELLAM : On n'est pas là pour faire le bilan, ça suffit.

R. DECOUT : Il y a une formation...

F. SELLAM : Rémi, le seul jour où tu devais être présent avec la Police municipale, c'était le lendemain des attentats et tu n'étais pas présent. Il a fallu qu'on vienne te chercher.

R. DECOUT : Tu dis n'importe quoi.

F. SELLAM : Tu n'étais pas là. C'est Olivier même qui t'a appelé.

R. DECOUT : Garde ton calme.

F. SELLAM : Ce n'est pas une question de calme. C'est une honte de parler comme cela. Le lendemain des attentats, il a fallu que l'on t'appelle pour que tu sortes de chez toi parce que seuls Olivier, Jean-Jacques et moi étions sur le marché.

R. DECOUT : Je n'étais pas chez moi, garde ton clame.

F. SELLAM : Si tu étais chez toi et il a fallu que l'on vienne te chercher. C'est une honte. Qu'est-ce que vous faites là ? Votre propre propagande. Ça suffit. C'est une honte d'autant plus qu'Olivier n'est pas là et que vous en profitez.

R. DECOUT : Oui, s'en sûr ! On l'a dit dans son bureau ce que l'on vient de dire, et tu étais là la dernière fois, alors ne dis pas que c'est la première fois. Tu étais là quand on le lui a dit. En privé, et rien n'a changé.

F. SELLAM : Si, tout a changé. Vous n'êtes jamais là, jamais présents. Vous n'êtes jamais présents en Commission Finances, jamais présents en réunion de majorité, alors cela suffit.

R. DECOUT : On connaît ton discours.

JJ. GRESSIER : Je suspends la séance, que chacun reprenne son calme.

R. DECOUT : Nous n'avons fait que ça que de venir en réunion de majorité.

V. TOLLARD : Arrête Rémi, tu n'es pas toujours là en réunion de majorité.

JJ. GRESSIER : Suspension de séance pendant 10 minutes.

F. SELLAM : *inaudible*

R. DECOUT : C'est toi qui as besoin de sortir...

A. OUDJEBOUR : Ce n'est pas une manière d'agir.

F. SELLAM : Oui ça va, ça suffit.

R. DECOUT : Francis, c'est toi qui a besoin de te calmer. On attend donc 10 minutes que tu te calmes.

Suspension de séance

JJ. GRESSIER : S'il vous plaît....

Inaudible

R. DECOUT : C'est très courageux ça.

A. OUDJEBOUR : Je demande des excuses sur l'instrumentalisation d'un drame.

R. DECOUT : Monsieur le Premier adjoint, nous rendons nos délégations au Maire. Nous lui demandons d'en prendre acte sans délais par l'édiction d'un arrêté de retrait et Areski Oudjebour, Pierre Marchadier et moi-même adressons à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne nos démissions respectives d'adjoints pour œuvrer désormais en tant que simple conseiller municipaux au service des joinvillais et à la construction d'une nouvelle offre politique de large rassemblement.

P. DECAZENOVE : Juste avant que la séance ne soit levée, n'a-t-on pas une obligation légale de voter le compte administratif avant le 30 juin ?

JJ. GRESSIER : Non.

R. DECOUT : Quel est le motif de l'annulation ?

JJ. GRESSIER : Le contexte.

R. DECOUT : Le contexte que vous avez créé ?

JJ. GRESSIER : Le contexte qui ne permet pas de faire un conseil municipal serein.

R. DECOUT : Mais on est calme nous. Ce sont les autres qui sont partis, qui ont fui, qui ont quitté le navire, qui ont quitté la salle du débat, la salle où on discute des projets des joinvillais.

M. OUDJEBOUR : M. Le Directeur de Cabinet, je demande des excuses concernant l'instrumentalisation d'un drame. Moi je trouve que cela n'est pas responsable.

R. DECOUT : C'est votre travail M. Besnard. Au travail, Monsieur Besnard, au travail. Il y a quelque chose de très grave qui a été dit ce soir en mettant en cause un élu. C'est votre rôle aussi d'intervenir.

Inaudible.

R. DECOUT : On y peut rien si il est malade. Est-ce qu'il est en état d'exercer ses fonctions ? Que je sache il est remplacé par le 1^{er} adjoint. Le premier adjoint il compte pour du beurre ?

P. DECAZENOVE : Quand sera-t-on tenus au courant de la date du prochain conseil municipal ?

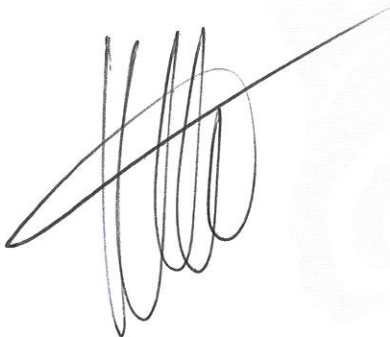
R. DECOUT : On pourrait presque appeler les personnes qui sont dans le public à rejoindre le conseil municipal pour constituer la nouvelle majorité. Finalement on est presque au complet là !

Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Christelle FORTIN quittent la séance du Conseil municipal.

Au moment de quitter la salle, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, 1er Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au cadre de vie et au développement durable constate, qu'après son départ, le quorum ne sera plus atteint lors de l'examen des points suivants à l'ordre du jour, et lève donc la séance à 20h45.

Le Secrétaire de Séance

Madame Christelle FORTIN



Le 1^{er} Adjoint au MAIRE de Joinville-le Pont

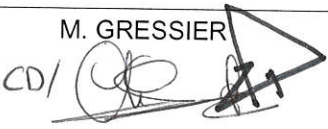
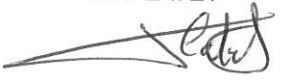
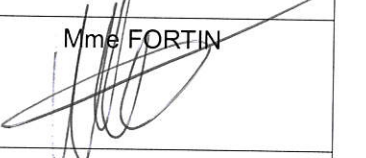
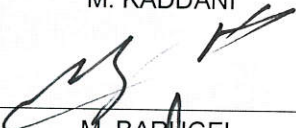
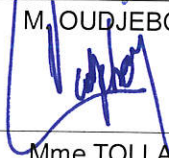
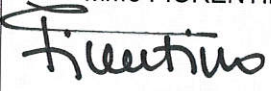
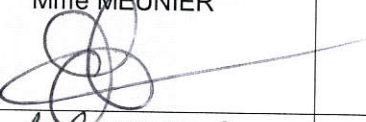
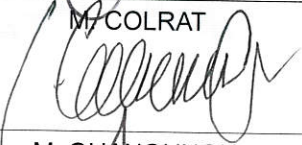
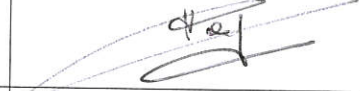
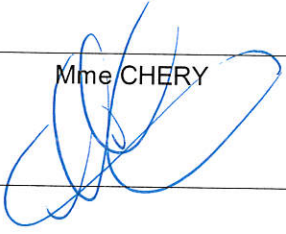


Jean-Jacques GRESSIER



Conseil Municipal – séance du 25 juin 2019

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. DOSNE Absent	Mme PETIT 	Mme DE COTIGINIE Absente
M. GRESSIER CD/ 	M. PLATET 	Mme SELAM Absente
Mme DURAND	Mme REUSCHLEIN 	Mme FORTIN 
M. DECOUT 	M. KADDANI 	Mme RUIZ Absente
M. OUDJEBOUR 	M. BARUGEL 	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Absente
Mme TOLLARD 	Mme FIORENTINO 	M. CLAIR 
M. SELAM 	Mme MEUNIER 	M. DE CAZENOVE 
Mme ALLAIN 	M. COLRAT 	M. LAVAL 
M. MARCHADIER	M. OUANOUNOU Absent 	Mme COLIN 
M. DESTOUCHES	Mme SERIEIS 	M. DUVERT
Mme CHERY 	M. SILVESTRE 	M. AUBRY 

